Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260605-DEL2026079-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin, à 18 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Jérémy BASSET, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Christian VISDELOUP, Sylvie DABET et Vanessa GUILLAUME étaient excusés et avaient respectivement donné pouvoir à Annick DUSANTER, Christelle CARRO et Sabrina GUERIN.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Christelle CARRO a été désignée secrétaire de séance.

2026079 – INTERCOMMUNALITÉ – DÉSIGNATION D'UN CANDIDAT À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1650 A du Code général des impôts ;

Vu le courrier de Lamballe Terre et Mer sollicitant la désignation d'un élu municipal susceptible de siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs ;

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de proposer un candidat remplissant les conditions requises ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De proposer la candidature de **Mme Rosemarie GIQUEL** pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Lamballe Terre et Mer.

Article 2 : De préciser que l'intéressée accepte cette candidature.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération à Lamballe Terre et Mer.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260605-DEL2026079-DE

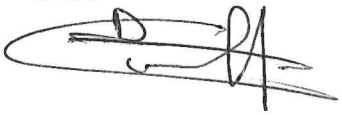
ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 5/06/26

Daniel COMMAULT
Maire



Christelle CARRO
Secrétaire de séance

